



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE  
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2023-070

Séance du 27 juin 2023 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-trois, le mardi vingt sept juin à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le vingt et un juin, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

**Nombre de Membres**

Afférents au CC : 36

En exercice : 21

Ayant pris part à la  
délibération : 27

**Présents :** Monsieur Sylvian CALS, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Claude ROQUES, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Claude ROLLAND, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Madame Françoise HOULES, Monsieur Pascal THIERY, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Madame Véronique LACROIX, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Éric THIELE (*suppléant*), Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Madame Nathalie FABRE, Monsieur Pierre CALVIGNAC.

**Excusés donnant procuration :** Madame Isabelle SOULET donnant procuration à Monsieur Alain BARRAU, Madame Ambre SOULARD donnant procuration à Monsieur Christophe MOREL, Monsieur Henri VIAULES donnant procuration à Monsieur Pascal THIERY, Monsieur Jean-Michel LOPEZ donnant procuration à Madame Véronique LACROIX, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Madame Anna CALS donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE.

**Excusés :** Monsieur Rémy ROUQUETTE, Monsieur Jean-François COMBELLES, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Alain BOYER, Madame Virginie BOU, Monsieur Bernard TROUILHET.

**Secrétaire de Séance :** Madame Nadège BARTHE DE LA OSA.

**Objet de la délibération : Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Albigeois : Modification des statuts**

Monsieur le Président informe l'assemblée que, dans sa séance du 20 mars 2023 (*délibération n° 5-2023*), le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Albigeois a modifié ses statuts, notamment pour clarifier les modalités de désignation des conseillers membres.

La présente modification des statuts a pour objectif de simplifier la gestion et la lisibilité de la désignation et du vote des membres du Syndicat Mixte. Elle doit notamment permettre la désignation d'un couple titulaire/suppléant et de fluidifier le fonctionnement général. Les statuts sont modifiés comme suit :

- Article 5 :

. Ajout au dernier paragraphe de la mention « Chaque collectivité élit un délégué suppléant par délégué titulaire. ».

- Article 6 :

. Ajout au second paragraphe de la mention « Le délégué suppléant est appelé à siéger avec voix délibérative en cas d'empêchement du titulaire. ».

. Réécriture du 5<sup>ème</sup> paragraphe portant sur les modalités de vote des délégués suppléants :

- en ajoutant la mention suivante : « En cas d'empêchement du titulaire et de son suppléant, le délégué titulaire peut donner à un délégué titulaire de son choix son pouvoir de voter en son nom.»

- en réécrivant la phrase suivante :

« Un membre empêché d'assister à une réunion peut donner à un autre membre pouvoir écrit de voter en son nom, étant entendu qu'un même membre du Comité ne peut disposer que d'un seul pouvoir. » par « Il est entendu qu'un même membre du Comité ne peut disposer que d'un seul pouvoir ».

Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le 10/07/2023

ID : 081-200034049-20230627-2023\_070B-DE

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver les statuts modifiés du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Albigeois joints à la présente.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE

  
**Communauté  
de Communes  
Centre Tarn**

La Secrétaire de séance,

Nadège BARTHE DE LA OSA

